



## Crédit revolving: Lagarde prête à sanctionner

Propos recueillis par Olivier Aubry | 10.12.2008, 22h07 | Mise à jour : 22h23

**EXCLUSIF.** Dans une interview à paraître demain dans *Le Parisien - Aujourd'hui-en-France*, la ministre de l'Economie Christine Lagarde annonce qu'un projet de loi sera déposé en 2009 pour lutter contre les abus du crédit renouvelable. Un rapport - que nous présentons en exclusivité - révèle les disparités des taux pratiqués.

**Vous vous apprêtez à légiférer sur le crédit à la consommation. Pourquoi ?**

**Christine Lagarde.** Le crédit à la consommation est nécessaire et utile, puisqu'il finance 10% de la consommation des ménages. Mais il doit être raisonnable et responsable. J'ai demandé un rapport sur le crédit renouvelable, qui vient de m'être remis. Le Président de la République a souhaité une réforme et des parlementaires, en particulier le Sénateur Marini, font d'intéressantes propositions sur le sujet. Je vais travailler avec Martin Hirsch pour préparer, en concertation avec les parlementaires, un projet de loi que je déposerai au plus tard au premier trimestre 2009, qui améliorera les conditions d'attribution du crédit à la consommation et transposera la directive européenne sur le crédit à la consommation.

**Ce rapport montre l'extrême concentration du marché. Qu'en pensez-vous ?**

C'est un secteur qui s'est beaucoup concentré au fil du temps même si le consommateur, lui, a l'impression qu'il existe de multiples enseignes. La concurrence doit absolument jouer son rôle dans ce secteur afin d'éviter toute entente ou collusion.

**Les publicités pour le crédit sont particulièrement épinglées par le rapport...**

Effectivement, il y a des excès et des abus dans ce domaine. La réforme fera en sorte que les publicités montrent clairement aux consommateurs ce dans quoi ils s'engagent. Il importe aussi de restreindre une sollicitation trop pressante des particuliers de la part des prêteurs en édictant, en concertation avec ces derniers, de véritables normes professionnelles, qui seront contrôlées par les pouvoirs publics. Il pourra y avoir des sanctions contre les abus. Enfin, il faut éviter à l'avenir que les publicités laissent croire à tort que le crédit est un complément de revenu.

**RETROUVEZ DEMAIN DANS LE PARISIEN - AUJOURD'HUI-EN-FRANCE L'INTEGRALITE DE L'INTERVIEW**

[leparisien.fr](http://leparisien.fr)